
SINGAPOUR – Atténuation des collisions de noms

Lundi 24 mars 2014 – 13h30 à 15h00

ICANN – Singapour, Singapour

FRANCISCO ARIAS:

Alors notre ordre du jour pour aujourd’hui, je dois vous dire qu’il est tout à fait similaire à ce que nous avons présenté lors du webinaire il y a quelques jours. Nous avons incorporé certains des questions que nous avons reçues pendant la présentation. Je pense que, enfin j’espère que cela répondra à certaines des questions qui nous avaient été posées par le passé.

La genèse de ceci, de notre plan de gestion de l’occurrence des collisions, a été approuvée par le comité d’ICANN le 7 Octobre 2013. Ce plan contient quelques points pour pouvoir développer un cadre de travail sur la collision des noms. Également, suite à ce cadre de travail, chaque TLD recevra une évaluation sur la base de ce cadre de travail pour savoir quelles sont les mesures d’atténuation qui doivent être mises en place pour la collision de noms.

Il y a deux autres éléments dans le cadre du plan qui incluent la délégation pour la plupart des chaînes, qui pour la plupart ont été trouvées comme éligibles. Pour celles qui sont éligibles pour la délégation, elles peuvent passer à la délégation tant qu’il y a une mise en application d’une liste de blocage. C’est en fait une liste qui est bloquée pour l’activation dans le DNS. Jusqu’à ce que ce cadre soit

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

approuvé et qu'on puisse donc passer à la mise en application de la mesure.

Enfin, dans le cadre du plan, il y a une campagne de communication aux entités qui sont affectées.

Ensuite, je vais demander à ma collègue de parler de cette communication justement.

NICOLE DAVENPORT:

Bonjour à tous. En été 2013 nous avons lancé une campagne de communication dont le but principal était de faire connaître le problème de la collision des noms, mais également d'éduquer les professionnels des TI pour se protéger contre la collision des noms. Nous avons maintenant un centre de ressources sur ICANN.org. Vous allez pouvoir y trouver une vidéo, une présentation générale effectuée par notre responsable de la sécurité Dave Piscitello qui explique un petit peu à haut niveau à quoi correspond la collision des noms.

Nous avons un rapport qui a été mis en place et nous avons un guide sur l'atténuation de la collision des noms pour les professionnels qui a été mis en place. Nous avons également une foire aux questions pour les utilisateurs d'Internet. Ils peuvent également rapporter les problèmes qu'ils ont pu avoir en termes de collisions. Ensuite nous sommes passés à la communication de ces informations auprès des personnes les plus affectées.

Nous avons ciblé des technologies dans différents domaines, dans différentes associations d'influence dans les différents secteurs et nous

avons identifié dans six langues, quarante domaines dans quatorze pays. La réaction des gens a été extrêmement positive. Nous avons commencé notre travail dans les associations, nous avons parlé à cent associations. Elles ont pu publier les informations et informer leurs membres. Nous avons ensuite eu un autre communiqué de presse qui a servi comme point de référence non seulement pour les associations mais aussi pour les médias, avec une réaction positive de la part des médias et des opérateurs des télécommunications.

Une fois que ces informations ont été communiquées, nous amplifions. Tout ce que nous publions, tous nos communiqués de presse, tout ceci est publié via Twitter. Nous avons à peu près 6 000 personnes qui nous suivent et 10 000 sur Facebook. Nous avons également lancé une campagne sur LinkedIn où nous avons identifié de manière spécifique des groupes dans l'espace et nous sommes allés les rejoindre dans leurs forums, dont le forum du CIO, les réseaux CIO, les échanges CIO, les conseils CDO et CTO et leurs réseaux. Notre communication est constante.

Nous avons un kit sur la collision des noms, c'est en fait un fichier ZIP avec des informations de base, avec différents diagrammes. Si cela vous intéresse, si vous souhaitez en faire part à d'autres, vous pouvez contacter gd.telecommunications@icann.org

Nous avons également une liste de communication publique, l'idée est donc de permettre à la communauté de se rassembler et de parler un petit peu de ce que nous pouvons faire pour améliorer encore nos efforts de communication. Je vais maintenant repasser la parole à Francisco ou à Jeff. Jeff d'accord.



JEFF SCHMIDT:

Bonjour tout le monde, je m'appelle Jeff Schmidt et je m'occupe de JAS, qui est donc ma société, une société de conseil et ICANN nous a demandé de prendre en considération ce problème.

L'ampleur de notre étude, ce qu'ICANN nous a demandé en prendre en considération, c'était l'impact des collisions éventuelles sur l'utilisateur final, sur les dispositifs de consommation dans la communauté et ça c'est une distinction importante et je veux être clair là-dessus dès le début.

L'évaluation initiale sur tous les programmes des nouveaux gTLD comprenait un élément d'analyse du DNS avec les chaînes potentielles et l'impact que celles-ci peuvent avoir sur la sécurité DNS de l'Internet mondial. L'étude DNS allait dans notre sens, c'est-à-dire qu'elle prenait en considération le problème des collisions du point de vue des dispositifs et des logiciels qui consomment le DNS mondial.

Nous avons trouvé que la stabilité du DNS mondial était en fait à risque, était en situation de risque, ce qui est la confirmation de l'étude de notre évaluation initiale. Il y a eu beaucoup de questions par rapport à la fréquence des collisions éventuelles. Il y a eu différents papiers, différentes études par SSAC qui indiquaient qu'il y avait un potentiel qui existait en termes de collision des noms et il semblait, il y avait une certaine évaluation de la fréquence mais l'impact n'était pas réellement connu.



C'est là-dessus que nous avons travaillé. On savait qu'il est probable qu'il se produise des collisions. Maintenant, quel est l'impact éventuel et les conséquences éventuelles? Nous nous sommes rendu compte qu'à chaque fois qu'il y a un potentiel de collision, cela peut être atténué par les données, les ensembles de données qui sont gérées par DNSorg, qui sont utilisées dans les analyses de collision.

Il peut tout à fait se faire que s'il y a collision il n'y a pas nécessairement un problème très important. L'idée c'était vraiment de pouvoir comprendre l'ampleur de l'impact dans les différents systèmes. C'était à mon avis un élément essentiel. Nous avons donc également décidé d'établir un fondement sur la définition de la collision.

A quoi correspond réellement une collision? Je ne vais pas vous lire tout ce que nous avons écrit là-dessus, mais SSAC a également publié un rapport, le rapport numéro 62 par rapport à cette définition. La définition que vous avez à l'écran est la mienne. C'est une question de confusion, ou une différence d'attente entre l'utilisateur final, le résultat final qu'il souhaitait et puis ce qu'ils ont eu. C'est vraiment le cœur de ce qui définit la collision.

Brièvement, pour résumer, il ya eu beaucoup d'interactions dans la communauté par rapport à cette question de la collision, alors ce n'est pas vraiment dans l'ordre, mais Verisign a organisé un évènement très intéressant avec l'IETF à Londres, donc nous les remercions. Enormément de chercheurs se sont rassemblés pour parler de la collision, nous avons publié notre analyse fin Février et il y a eu d'autres évènements qui ont eu lieu avant Buenos Aires où la question de la collision des noms a été abordée.



Dans le cadre de notre étude, une des choses sur lesquelles nous nous sommes engagés, c'était d'être ouverts, de communiquer notre manière de penser, notre approche. Notre effort a été limité dans le temps, il y avait une certaine pression, il a fallu avoir une période de commentaires avant la période de commentaires si vous voulez. Nous avons fait ceci par le biais de différentes listes par email ainsi que par publication sur des blogs, sur différents sites de domaines qui sont lus assez largement.

Nous avons également établi une communication dans les deux sens avec des personnes qui font actuellement l'expérience de ces collisions. Nous avons pu identifier des situations spécifiques où il y avait collision. Nous avons essayé d'identifier les utilisateurs à qui appartenaient ces dispositifs, de parler des expériences qu'ils avaient eues et dans certains cas nous avons pu mener certaines expériences avec eux, les mettre en lien avec des fournisseurs de matériels et de logiciels pour parler du problème.

Ce que nous avons identifié et qui est important, c'est le fait que la collision n'est pas quelque chose de nouveau dans le DNS. Les collisions se produisent dans toute la hiérarchie, il semblerait qu'elles se soient produites aux niveaux élevés, au premier niveau, depuis l'introduction des TLD, en tout cas au moins depuis 2007. C'est donc les données que nous avons et elles remontent à 2007.

Il semblerait donc selon ce tableau que les ensembles de données ont des informations qui remontent à 2007 sur les TLD qui sont indiqués sur ce tableau. Une des choses que nous avons faites, c'est que nous avons calculé une liste de blocage basée sur les données que nous



connaissions sur ces TLD. Ce n'était pas quelque chose qui était obligatoire, ce blocage, mais on voulait un petit peu savoir à quoi correspondrait une liste éventuelle de blocage, quelle serait sa taille, puisqu'il semblerait qu'il y ait déjà des problèmes de collision par rapport à ces TLD.

Étant donné que ces listes sont calculées, cela représente vraiment l'ensemble des données qui sont disponibles. Sur la base des dates de délégation de ces TLD, nous n'avons pas toutes les années qui sont disponibles, il nous reste simplement quelques informations, nos listes sont relativement théoriques. Les nombres ne sont pas là pour vous indiquer quoi que ce soit de précis, simplement ils vous indiquent que les choses ne sont pas nouvelles, ce problème n'est pas nouveau et il existe. Il y a occurrence de collisions.

Nous avons fait un sondage des analyses, de la recherche, nous nous sommes rendus compte que ces problèmes de collision ont déjà été mentionnés par un certain nombre de chercheurs depuis 2003. Pour résumer il semblerait qu'il y a un certain nombre de demandes qui apparaissent sur la racine qui ne devraient pas apparaître sur la racine pour un certain nombre de raisons. Il semblerait qu'il y a des demandes qui ont été faites sur des TLD qui n'ont pas été délégués. Ceci se passe de manière assez importante par ailleurs, ce n'est pas quelque chose de rare.

Nous avons également remarqué qu'ICANN avait déjà effectué deux pilotes précédents ainsi que la délégation des cc et des IDN cc avec de graves conséquences en termes de collision par rapport à ces évènements.



Nous nous sommes rendu compte que les problèmes, les modalités, il y a un certain nombre de choses qui provoquent les collisions, mais en fait il y a des modalités d'échec qui sont courantes, qui sont communes. Où que vous vous trouviez dans le système, que vous soyez large et générique ou petit et délégué, l'échec de la machine dans le cadre de la collision est relativement le même. Le fonctionnement est relativement le même.

Notre conclusion c'était que l'expansion actuelle de l'espace de noms au niveau supérieur ne change pas réellement le risque en termes de collision. Les collisions se produisent et se sont toujours produites, selon ce qu'il semble. Elles se sont produites dans l'ensemble de l'espace DNS et elles vont très certainement se produire dans l'espace nouvellement délégué, tout comme elles le faisaient déjà, ou elles le font déjà, dans l'espace délégué.

Pourquoi est-ce que nous voyons autant de collisions, actuellement et par le passé? Ce que nous avons découvert dans le cadre de notre étude, c'est qu'on ne comprenait pas bien, les gens ne comprennent pas le fonctionnement du DNS à un niveau très fondamental. Il y a énormément de systèmes qui interagissent avec le DNS de manière opaque et cela n'est pas connu des administrateurs et des opérateurs de systèmes.

Il y a des directoires, des infrastructures qui ne sont pas très claires, avec chevauchement de différents composants. Le traitement de la liste de recherche de DNS est un autre contributeur à ce facteur. Le DNS, le traitement de la liste de recherche de DNS est à la base nos machines. Par exemple, si votre machine dispose de JSadvisors.com ou

votresociete.com ou d'autres parties de l'espace de domaine qui permettent à vos recherches de fonctionner, ce traitement des recherches est un sujet intéressant d'études dont le SSAC s'est d'ailleurs chargé.

Le traitement du DNS crée un grand nombre de demandes synthétisées avec énormément de collisions dues à différentes raisons. Il est également intéressant de savoir qu'il y a en fait deux niveaux de traitement des recherches. Il y a les systèmes opérateurs hôtes, le traitement DNS, mais il y a également beaucoup d'applications, en particulier les navigateurs Web et autres qui s'occupent également de ce traitement des listes de recherche avec une interaction de la liste de recherche.

En fait, tout ceci, ce sont des causes un petit peu accidentelles de collisions de noms au niveau du DNS. Alors que les deux premiers points sont intentionnels.

La différence, c'est qu'il n'y a pas contrôle par la personne qui utilise le domaine ou l'espace de noms. Dans la situation, par exemple j'utilise.corp ou.company, je le fais parce que je souhaite ou alors simplement parce que je pensais que ça marcherait. Je fais ceci de manière intentionnelle alors que je ne contrôle pas cet espace.

Autre cause de collision de noms, c'est les noms hôtes, les enregistrements secondaires, lorsqu'une machine ne fonctionne plus mais les dispositifs continuent de faire des demandes auprès de ce dispositif, auprès de ce nom, qui parfois d'ailleurs est recyclé, parfois ce

nom a un nouvel objectif, une nouvelle utilisation et il est en fait utilisé par une nouvelle partie et il y a collision de noms à ce niveau-là.

Enfin, ce que nous avons découvert c'est que les collisions de noms, sont parfois achetées. Il y a des gens qui appellent cela l'investissement, d'autres des rattrapages de noms et tout ceci ce sont des collisions par définition. Si on revient aux deux définitions dont on a parlé, l'utilisateur va arriver quelque part alors qu'il ne souhaitait pas y aller, c'est cela.

Une des choses que nous avons faites dans le cadre de notre étude, c'est de prendre en considération d'autres espaces de noms importants qui ont pu changer au cours des années. Il y a de toute évidence le DNS, très important au niveau global, mais il est important également de considérer les changements des espaces de noms.

Les exemples que nous avons trouvés sur les numéros de téléphone et les codes postaux. Dans les années 40, quand les numéros de téléphone, quand les coups de fil étaient passés par des lettres, pas par des numéros, c'était différent. Il y avait trois chiffres, quatre chiffres, cinq chiffres et ensuite six chiffres. Maintenant nous en sommes à onze chiffres aux Etats-Unis par exemple.

Chacun de ces changements a vu un besoin d'un changement de comportement vis-à-vis de l'utilisateur et aussi un changement de comportement au niveau du système. Une des inquiétudes c'était les PBX et autres genres d'outils, d'instruments qui interagissaient avec l'espace des numéros de téléphone aux États-Unis et dans d'autres endroits dans le monde. Les codes ont changé dans beaucoup d'endroits, il y a eu une extension des noms d'espaces. Je suis né dans le



Code 216 à Cleveland, Ohio, mon code de téléphone a changé et est devenu 440.

Tous ces numéros de téléphone, que tout le monde avait, ont changé, cela s'est produit beaucoup de fois dans beaucoup d'endroits du monde alors qu'il y a eu besoin de plus de numéros de téléphone. Les codes postaux ont aussi changé, les grands immeubles, les grandes villes, tout le monde a rajouté des codes postaux et certains d'entre eux ont changé, certains d'entre eux ont été retirés de la liste. Beaucoup de choses ont changé à travers le temps.

Ce que l'on voit, ce qu'il se passe c'est que les changements deviennent efficaces et sans faille. On utilise ainsi des campagnes de marketing pour changer tout cela, tous ces codes téléphoniques, ces codes postaux. On nous envoie un papier qui nous dit « votre code postal va changer, on vous donne tant de délai pour le faire ». J'appelle aussi mon ancien numéro de téléphone qui commençait par 216, la compagnie de téléphone me dit « vous avez fait une erreur » et vous dit que dorénavant il faut faire le 440. C'est la même chose pour votre code postal, on vous mettait un bon timbre sur votre enveloppe en vous disant que votre colis ne pouvait pas être livré. Vous aviez ainsi la confirmation que vous faisiez quelque chose d'erroné ou qu'un changement avait été fait.

Ce que l'on a vu, c'est que ces périodes négatives étaient assez courtes finalement, 30 ou 90 jours, c'était à peu près typique comme temps. Une des choses que nous avons trouvée aussi c'est que, ce qui était drôle quand on regarde le système téléphonique par exemple, que dans les années 50, quand on disait ce qu'on appelait la ligue des « anti-digits



dialing ». Il y avait des chapitres à travers les États-Unis, les gens étaient concernés par les changements de numéros de téléphone, ils disaient que c'était des changements opérationnels, techniques et aussi culturels, que les noms changeaient, les chiffres changeaient. Ils essayaient de convaincre les compagnies de téléphone de ne pas changer, de ne pas faire ces changements.

Je raconte cette histoire à l'IETF l'autre jour, mon père aurait du être un membre de cette ligue de non-changement. Quand notre numéro a changé de 206 à 440. Mais le message était tel, il y a toujours de la résistance au changement, c'est l'histoire qui nous le montre. Mais cela nous montre quand même que les changements peuvent être faits et que les noms d'espaces importants peuvent être changés et que les périodes d'attente aident au processus.

Nous recommandons que dans l'espace IP, nous avons ce qu'on appelle l'espace RFC 1918. Ce sont des adresses IP qui sont connues pour pouvoir être utilisées de façon locale. Elles ne sont pas censées être routées à travers l'Internet, dirigées à travers l'Internet. Il est évident que ceci est approprié, par exemple.home ou.corp ont été appropriées pour l'utilisation privée. L'utilisation de ces noms d'espace est très large et codée dans nombre d'installations, de scripts, d'alphabets, d'instruments et ce serait très difficile de les changer maintenant. Cela semble naturel d'utiliser les choses qui sont plus appropriées dans ce but.

Pour ce qui reste des TLD proposés, nous proposons cette période de reconnaissance négative qui s'appelle une interruption contrôlée pour



faire face à un lag potentiel d'utilisation des TLD et passer à une nouvelle utilisation d'un TLD.

Le 127/8 est dans l'intention de ne jamais sortir de l'interface dont il avait l'origine. Pour cela, pour des tas de raisons techniques qui ont été décrites dans un document. Les TLD qui ne sont pas délégués, ce que nous recommandons de mettre en place une interruption contrôlée en utilisant un wild card qui sera à la base pour les 120 jours, la période de 120 jours. Pour les TLD délégués qui ont élu la voix alterne, ces TLD sont en productions, ils ont les informations d'un registrant et pour toutes ces raisons la communauté ICANN a décidé dans les années 90 de ne pas mettre une wildcard dans la production des TLD.

Nous recommandons de mettre une wildcard dans la production des TLD, mais pas seulement cela, de mettre en place une interruption contrôlée par les « records » des ressources individuelles. Nous recommandons aussi que l'ordre, de façon à assurer une uniformité à l'ICANN pour surveiller la mise en place.

Le rapport SSAC couple d'autres communications. Quand il y a des collisions qui ont été soulevées, il faut parler d'une re-délégation potentielle d'un TLD, cela cause des problèmes et un mécanisme de réponse pour nous assurer que ICANN, vous savez, est équipé adéquatement pour faire face à ce scénario ou la collision pourrait poser un vrai problème.

Nous avons pensé à ce problème pour des raisons logiques. Le seuil est très problématique, de décider entre deux parties quelle est, si une partie utilise un deuxième niveau et fonctionne de bonne manière et



qu'une autre partie peut être endommagée par cela à cause d'un problème de collision, que ce soit intentionnel ou non-intentionnel.

A cause de tous ces intérêts qui pourraient être économiques en fin de compte, nous avons décidé que vous ne pouvez pas. Le seuil doit être assez haut, élevé, pour que nous puissions rentrer et agir pour qu'une collision soit problématique.

Ce que nous recommandons, nous croyons que le seul seuil qui peut être utilisé au niveau global, c'est que s'il y a une collision qui pour une raison ou pour une autre cause un danger aux droits de l'homme, que ce soit médical, industriel, quelque chose comme ça, qu'une action n'est pas acceptable, il serait donc approprié dans cette situation d'agir. De quoi s'agit-il? La première étape serait de contacter le registre pour essayer de savoir quelle est la délégation de deuxième niveau et de suspendre ou d'ajuster la situation potentielle.

Encore une fois, c'est une situation sérieuse où il y aura donc un danger à la vie humaine. Il doit y avoir un deuxième plan, un plan de secours disons. Le registre ne sera pas capable d'être conforme, nous recommandons donc, au lieu de dé-délégation au niveau de la racine qui pourrait être vraiment très, très négative, où il pourrait y avoir des mauvaises conséquences et un très mauvais remède à ce problème. Nous recommandons d'utiliser EBERO et de faire des changements chirurgicaux disons à cette zone, au lieu de faire des grands changements à la zone racine.

S'il y a un enregistrement de niveau qui pose des problèmes et que le registre ne peut pas faire de changement, ce registre pourrait être

transitionnel vis-à-vis d'un EBERO qui lui ferait des changements chirurgicaux, si bien sûr il y avait des dangers vis-à-vis de la vie humaine. Tout cela serait bien sûr très supérieur en cas de dé-délégation au niveau de la zone racine où là beaucoup de personnes seraient affectées.

Les consommateurs des sets DNS, nous avons parlé des sets DNS OARC, des sets DITL (day in the life). Ils ont fait un travail extraordinaire, des ensembles de données DITL sont disponibles pour les chercheurs, un nombre de chercheurs qui ont travaillé durant le processus. Mais, en fait, nous voulons reconnaître le OARC du DNS et ils ont fait un bon travail. Nous voulons aussi reconnaître les machines Sim qui ont aidé à analyser ces données aussi.

Mais les données DITL pourraient être améliorées. L'attention aux recherches qui pose la question? Pourquoi? Quand? Il y a beaucoup de travail à faire, il y a des meilleurs moyens de collectionner, de récolter les données dans le futur. J'ai mentionné déjà nombre de suggestions pour les collectes de données au niveau de la racine pour que les nouvelles générations puissent mieux comprendre ce qu'il se passe au niveau de la racine.

Un couple de réponses aux questions et discussions auxquelles nous avons participé depuis le webinaire. J'ai parlé un peu des dangers présents vis-à-vis de la vie humaine, je pense que ce serait important de ne pas utiliser un autre acronyme, donc voila on vous donne quand même un nouvel acronyme.



La rationnelle pour choisir un seuil si élevé c'était de nous assurer qu'une situation sérieuse qui pouvait être adressée. Mais, logiquement, nous ne pensions pas que c'était approprié pour l'ICANN d'être inclus dans une dispute qui serait commerciale entre des parties qui ont des intérêts dans une chaîne ou une autre. C'est ce qui nous a guidés à mettre en place un seuil assez élevé. Le danger courant vis-à-vis de la vie humaine, disons, était un de nos seuils. L'ICANN dit qu'il faut prendre des actes, il faut agir dans certaines circonstances, cela va permettre de faire une sélection des rapports vis-à-vis de l'ICANN, avec des dommages qui pourraient être potentiels. S'il y a dommage sur un homme, si un dommage potentiel est rapporté, nous pourrions ainsi agir. ICANN aura à évaluer la requête, la demande, pour action, pour pouvoir entrer en action et contacter le registre pour mettre en place le mécanisme de réponse et demander à EBERO de répondre.

Un couple de commentaires rapides sur 127.0.53.53. Ceux qui sont techniques dans la salle savent que c'est une adresse un peu bizarre, c'est une adresse bizarre, c'est fait exprès, c'est un indicateur pour les logs de révision qui peuvent voir quel est le problème. C'est une adresse qui est mise à part pour que l'on puisse avoir le choix d'essayer de trouver pourquoi ceci disparaît d'un certain log. L'information sur ce problème et la façon de trouver un remède est de mettre cela, que ce soit très visible et que quelqu'un puisse faire quelque chose à propos de ce problème.

On a évalué deux autres mécanismes pour mettre en place des périodes de reconnaissance négative. Au lieu d'utiliser un hôte local, il fallait utiliser un RFC 1819 comme par exemple 10.0.53.53, utiliser un



honeypot Internet, pour aider les gens à trouver un remède à leur problème.

Toutes ces approches ont des positifs et des négatifs, je vous encourage à réviser notre rapport pour voir quels sont les négatifs et les positifs.

Une des choses dont je voulais parler. Nous avons beaucoup pensé à l'audience, au public, pour le 127.0.53.53, qui voulons-nous atteindre? Qui va recevoir le log? Qu'est-ce que nous voulons qu'il fasse? A la base, nous avons détaillé l'audience, le public, et dans des catégories sophistiquées et non-sophistiquées pour ne pas utiliser un autre terme. Nous ne voulons pas vous insulter. Mais les acteurs non-sophistiqués, nous avons pensé qu'il fallait les protéger, ne pas leur causer de dommages alors qu'ils essaient de contrôler le dommage. Ce que nous avons aimé sur le 127/8, cela ne permettait pas de transmettre du trafic en dehors du réseau. Nous avons pensé que c'était un bon élément. Nous pouvions casser leur système sans qu'ils soient exposés à de nouveaux problèmes sécuritaires dans le processus.

Un des problèmes avec 127/8, c'est que si vous essayez de faire du troubleshooting et vous localisez cette machine spécifique. Si j'en ai mille des machines, mes logs qui indiquent qu'il y a une connexion en échec seraient sur mille machines. C'était un désavantage du 1918 dans les honeypots qui sont plus spécialisés pour que les gens se rendent un peu plus compte de ce qu'il se passait dans une perspective macro.

Mais, les acteurs qui avaient déjà des manières de potentiellement trouver, de voir ce qu'il se passait au-delà du niveau hôte, nous avons fait des expériences avec certains, on a utilisé des zones de réponse, des

politiques de réponse de zone et détections au niveau des réseaux qui n'étaient pas des réponses 127/8. Nous voulions avoir une idée au niveau macro de ce qu'il se passait et des opérateurs sophistiqués ont des outils qui sont disponibles et ils sont protégés de dommages additionnels durant cette période.

Pourquoi 120 jours? C'est une autre question que nous avons reçu dans les webinaires et aussi à Londres. C'est un gros problème, c'est un problème difficile. Les domaines qui sont exprimés, les politiques de ré-acquisition que nous avons gardées, c'était une situation pour contrôler les options. Pour s'enregistrer pour un deuxième domaine, il fallait avoir une interruption de quelques jours, de 8 jours. C'était l'étape présente.

Il y a aussi une période de révocation, ces 120 jours sont mis en place pour faire une barrière, une protection entre l'usage des certificats et l'utilisation d'un nouveau certificat. Nous avons regardé comment, quelles options avaient un impact sur les systèmes. Certains systèmes ont une réponse assez logique aux 127/8, à la réponse 127/8. Ils sont en échec souvent. C'est bien qu'ils soient en échec, nous voulons qu'ils aient le timbre rouge de la poste, parce que là on sait qu'on a un problème, on peut réparer. Mais quand tous les systèmes sont en échec, d'une façon très, très logique, certains de ces échecs sont plus ou moins, prennent un peu plus de temps à régler et c'est un argument pour qu'il y ait une période de reconnaissance négative plus longue pour qu'on ait du temps pour trouver les problèmes potentiels.

Les autres facteurs, les problèmes de collisions, ce sont des problèmes sérieux, nous trouvons que des vrais problèmes puissent se mettre en place quand il y a des collisions, partout, dans tous les espaces, qu'ils



soient délégués ou non-délégués, de premier niveau ou de deuxième niveau. Ce sont des vrais problèmes que l'on a vraiment vus. Cela peut affecter des vendeurs, des utilisateurs finaux. C'est l'argument pourquoi ces vendeurs par exemple peuvent donner du guidage un peu plus long à leurs utilisateurs, pourquoi certains de ces vendeurs font des ajustements à leurs logiciels pour que les périodes d'ajustements ne se fassent pas ressentir.

Plutôt que l'administrateur soit obligé d'aller voir à quoi correspond cette adresse un petit peu étrange, il va voir en fait un message qui lui dira « nous avons une interruption, vous avez un problème, allez lire cet article, faites telle et telle chose, prenez telle mesure ». En fait, voilà un petit peu comment nous nous occupons de cette notification un petit peu plus longue dans le temps, avec un délai un peu plus long. C'est notre recommandation par rapport à la période des 120 jours.

Nous savons également que pas toutes les interactions avec les machines ont un impact en temps réel. Il y a un certain nombre de choses qui sont prévues de manière trimestrielle pour ce qui est de la comptabilité, des finances, etc. Il faut s'assurer que tout problème qui puisse se passer au niveau trimestriel puisse également être remarqué.

C'est fini.

FRANCISCO ARIAS:

Merci, je vais maintenant parler des interactions entre les mesures d'intégration des collisions de nom et les autres opérations dans le contrat. Et je vais donc parler de ce que nous anticipons, de ce à quoi



nous nous attendons dans le cadre des mesures qui sont proposées et en fait la réponse à cela c'est que nous n'anticipons pas d'effet là-dessus, sur les nouvelles délégations de TLD.

Actuellement, il existe une exigence comme quoi il ne faut pas activer de noms dans le cadre du TLD pendant 120 jours. C'est quelque chose qui n'a pas été changé, qui ne sera pas changé, qui n'a pas été proposé comme un changement. La proposition, c'est d'avoir une deuxième période de non-activation de noms à partir de la délégation. Ces deux périodes se chevaucheraient, vous n'auriez pas à attendre pour ouvrir un compte.

Si tout se passe bien pour un TLD, il peut passer du contrat à la délégation en environ 60 jours. Imaginons qu'un TLD fasse ce qu'on vient de décrire. Il va commencer par la période de contrat, 60 jours, ensuite vous arrivez à la délégation et ensuite vous commencez l'horloge pour les 120 jours, le calcul. A la fin des 120 jours de délégation, vous avez encore une période de 180 jours dans laquelle l'activation des noms n'était pas permise. Voilà un petit peu comment nous pensons que les choses vont se passer.

Alors, il y a des exceptions à la règle pour la raison que j'expliquais tout à l'heure, pour permettre des services comme le WHOIS. Nous avons pris une décision avisée de permettre ces services, de les mettre à disposition par ce qu'ils représentent un avantage pour la communauté. Nous avons également le mécanisme de rapport sur la collision des noms en cas de problèmes par rapport à ça.

En ce qui concerne l'enregistrement des noms des TLD, ce sera quelque chose qui sera permis et qui est soumis aux RPM et aux autres exigences dans le cadre du contrat des registres. Il y a des noms qui seront sujets, par exemple sunrise si le TLD est en processus, dans la période de réclamation, par rapport aux exigences.

Admettons qu'il y ait un registre qui ne permette pas l'enregistrement de noms dans le SLD, dans la liste de blocage du SLD pendant sunrise. Admettons qu'on attende les 120 noms après que le nom ait été éliminé, est-ce qu'il y a une liste de blocage? Et bien la liste, c'est que non, il n'y a pas d'obligation d'avoir un deuxième sunrise pour ces noms. L'exigence revient à disposer de noms, à avoir ces noms dans la période de réclamation.

Il y a des noms qui sont spécifiés dans la promotion des TLD et qui ne seront pas impactés par cette proposition, ils seront toujours autorisés. Simplement, l'exigence qui s'appliquera c'est qu'ils ne pourront pas être activés avant la fin de la période de notification. Bien sûr, ils sont sujets aux autres exigences du contrat.

En termes de délégation, nous pensons que cette nouvelle approche de mesures de contrôle est meilleure par rapport à ce que nous avons dans la liste de blocage. Une fois que cette proposition, si elle est approuvée, donc une fois qu'elle sera approuvée, nous pensons qu'elle s'appliquera aux nouveaux TLD.

Comme je l'ai déjà dit, les TLD qui seront délégués n'auront pas à suivre les nouvelles exigences. Enfin, le rapport de collisions, c'est quelque chose sur lequel nous travaillons depuis l'année dernière, n'importe



quelle partie peut signaler tout dommage important causé par la collision des noms à ICANN. Ensuite, ICANN aura une section par rapport à ce nom. Pour l’instant, nous n’avons reçu aucune demande en ce qui concerne les collisions dans le cadre de ce mécanisme. Le seul effet sur ces dispositions, c’est qu’il y aura une qualification, un seuil de dommages qui constituera un danger clair pour la vie humaine, selon ce qui a été expliqué par Jeff.

Maintenant, passons à la séance de questions-réponses.

INTERVENTION A DISTANCE: Première question de Reg. Pendant la présentation, JAS a dit qu’il recommandait de ne pas mettre de wildcard dans les nouveaux TLD de production mais plutôt que nous passions au deuxième niveau de la liste de blocage. Mais il n’a pas parlé, il n’a pas expliqué pourquoi cette wildcard ne pouvait plus être disponible pour les nouveaux TLD. Est-ce qu’on pourrait expliquer la raison de cette décision?

JEFF SCHMIDT: Merci. Je ne me souviens plus exactement du numéro du rapport SSAC. C’est un des rapports précoces SSAC 3 peut-être, qui parle des problèmes des TLD, des enregistrements, je ne sais plus comment ils appelaient cela à l’époque. Mais il y a beaucoup d’histoire, beaucoup de science, de travail qui a été fait qui à la base explique que les wildcards et la production des TLD sont une mauvaise idée. On ne souhaitait pas aller contre ce qui avait été fait. Nous avons en fait tracé la ligne à ce niveau-là. Le TLD qui ne contient pas de données de demandeurs, une



fois qu'un TLD contient des données d'enregistrement qui sont en production, toutes les raisons qui ont été décrites dans ce rapport SSAC deviennent applicables.

JEFF NEUMAN:

Merci pour votre rapport, c'est un excellent rapport qui a été très bien fait. Vous aviez très peu de temps pour le faire et j'aimerais reconnaître votre travail. Pour ce qui est de la communication sur ce rapport, elle est également excellente. C'est la première fois que je vois un rapport qui a été rédigé par un groupe indépendant où vous avez demandé des commentaires pendant la rédaction du rapport. Ça je crois que c'est une approche excellente. ICANN pourrait utiliser ce genre de modèle dans différents domaines, différentes publications.

Je voudrais faire un commentaire sur la période des 120 jours. Comme Francisco y a fait allusion, en fait ça veut dire 180 jours par rapport au moment où vous signez votre contrat et je crois que cette période est beaucoup trop longue. Je sais que vous cherchiez à identifier un délai, etc. Vous avez d'ailleurs montré à l'écran des commentaires, est-ce qu'on pourrait avoir une période entre 30 et 90 jours. Nous, nous avons un système américain de codes courts où l'on enregistre les entreprises américaines, comme moi, sur American Idol, oui je vote d'ailleurs, je regarde ça et je vote. Il y a une période 60 jours entre le moment où un utilisateur abandonne son code et le moment où l'autre utilisateur peut obtenir ce code.

Je crois que ce délai est beaucoup plus raisonnable que le délai de 120 jours. Je sais que les CA utilisent 120 jours, mais c'est du moment où le



contrat est signé jusqu'à la notification et ça n'a rien à voir avec la collision bien sûr. Mais je souhaitais également mentionner quelque chose dans votre présentation sur le danger à la vie humaine. Vous avez parlé du danger à la vie humaine. Toute interruption des systèmes, s'il y a danger à la vie humaine, vous n'avez pas besoin de 120 jours, c'est quelque chose que vous allez savoir au jour 1, pas au bout de 120 jours, j'espère vraiment qu'ICANN va progresser sur ce point.

Ensuite, j'imagine qu'ICANN va annuler ses frais pendant la première année en attendant que l'on puisse passer au registre. J'espère que c'est quelque chose qu'ICANN va faire.

Francisco, vous avez créé une exception pour nic.tld parce que c'est nécessaire pour le WHOIS. Ah bon? Et alors si vous ne pouvez pas mettre de noms dans le tld, pourquoi est-ce que le WHOIS est un service valable? Sinon pourquoi ne pas utiliser un TLD. Vous n'avez pas de WHOIS pour une page nic.tld. Francisco, vous avez également parlé du fait qu'on pouvait toujours utiliser le sunrise, je crois que ceci ne prend pas en considération la communauté. Vous n'allez pas vendre un nom sunrise pendant la période si vous ne pouvez pas allouer une période raisonnable. Donc je vous encourage à ne plus montrer cette diapositive parce qu'en fait elle ne correspond pas à la réalité des opérateurs de TLD présents dans cette salle.

Encore une chose, y a-t-il une raison pour laquelle ICANN ne peut pas effectuer cette délégation aujourd'hui avec une pétition auprès d'IANA, enfin NTIA pour l'instant, pour que tous les TLD dans la salle puissent passer au 127.0.53.53, qu'ils puissent être éduqués pour que nous ne



soyons pas obliger d'attendre pour signer l'accord quel qu'il soit et attendre encore 120 jours.

[Applaudissements]

JEFF SCHMIDT:

Merci Jeff. Merci pour vos remerciements.

Pour ce qui est des 120 jours, je comprends votre préoccupation. Je voulais simplement indiquer aux personnes qui sont ici et aux personnes qui participent à distance que notre rapport est en période de rédaction. Nous en sommes à la période de commentaires publics, nous avons fait effectivement des commentaires avant, mais maintenant, les commentaires sont officiels. C'est quelque chose qui n'a pas encore été donné à ICANN pour que ce soit considéré de manière officielle. Rien n'a été approuvé de leur côté.

Dans le cadre des commentaires, les idées que vous avez pour écourter cette période de 120 jours, n'hésitez pas, nous sommes prêts à entendre tous les commentaires, toutes les idées que vous avez par rapport à ça. Merci pour votre commentaire.

FRANCISCO ARIAS:

Jeff, en ce qui concerne le commentaire sur nic.tld, j'apprécie le fait qu'avoir un enregistrement sans être activé, ce n'est pas quelque chose qui vous intéresse et pour l'instant le contact est possible. La délégation des TLD une fois, il s'agit d'une idée intéressante et il faudrait peut-être y réfléchir et publier ceci dans le cadre des commentaires publics avec



plus de détails. Mais je pense qu'il y a quelques problèmes. Il y a certains des TLD qui n'ont pas été approuvés de manière officielle. En termes de délégation, je ne sais pas trop comment cela va fonctionner. Simplement, c'était pour mentionner ce que je pensais de votre idée rapidement.

JEFF NEUMAN: J'aimerais faire le suivi par rapport à ça. Qu'est-ce qui peut... quel serait le dommage de cette délégation?

FRANCISCO ARIAS: Je pense que ce problème ne sera pas résolu là.

BRET FAUSETT: Merci, Brett Fausett. Je suis demandeur d'un certain nombre de TLD, y compris.home. J'aimerais mentionner que.home,.corp et.mail devraient être réservés de manière permanente.

La collision des noms c'est quelque chose de très frustrant, je le comprends, mais au moins, ce qui me reconforte c'est le fait que dans le processus d'atténuation des collisions, nous avons des gens qui le DNS au niveau mondial. Il y a des gens qui comprennent le péril qui existe et qui connaissent les mesures correctives.

Maintenant, lorsque nous disons qu'il y a trois TLD qui vont être réservés, nous les encourageons à continuer à pratiquer ces choses qui ne sont pas standard. Moi, je crois que c'est dangereux cela. La période



doit être de plus de 120 jours. Ca, ce sont des cas un petit peu externes qui doivent être traités de manière spécifiques. Mais il faut faire attention quand on dit qu'ils doivent être réservés de manière permanente, parce que si nous faisons cela nous permettons un comportement qu'en fait nous souhaitons interdire à d'autres TLD.

JEFF SCHMIDT:

Merci. Un commentaire rapide. RFC 1918 existe pour une raison, parce que les réseaux privés ont besoin d'un espace privé. Ils ont besoin d'un DNS privé et c'est ce qui s'est manifesté durant cette étude. C'est quelque chose qui existe depuis longtemps mais je crois que le besoin de ne pas permettre l'utilisation dangereuse des DNS mais de canaliser une utilisation privée adaptée pour certaines choses est tout à fait approprié.

Ce que je souhaite clarifier, c'est qu'il y a un besoin qui existe dans certains domaines. Il faut le canaliser pour que les gens prêtent attention et fassent ce qu'il faut. Pour ce qui est de.corp et le.home, c'est intéressant parce que le RFC 6 est utilisé pour les.corp et le.home. C'est quelque chose qui n'est pas forcément très clair, mais on essaie vraiment de faire ce qu'il faut.

Je voulais simplement un petit peu clarifier et vous expliquer que ce n'est pas quelque chose que nous avons abandonné. Simplement, je crois que ce sont des choses qui sont quand même particulières pour un certain nombre de raisons.



JORDYN BUCHANAN: J'ai trois questions. Par rapport à la période de 120 jours, j'essaie de comprendre un petit peu les données qui soutiennent cette période de 120 jours et il n'est pas très clair pour moi de déterminer si c'est un problème de détection de problèmes, si c'est pour cela, ou si ces 120 jours à partir du moment de l'atténuation des problèmes, parce que, bon, dans ce cas-là, ce n'est pas un problème de détection. Quelles sont les données qui soutiennent cette approche aux 120 jours, la fréquence des problèmes, quelle est-elle? Ca c'est la première question.

La deuxième question est en lien par rapport à ce que BRETT disait par rapport à .home et .corp. Est-ce qu'il faudrait réserver un nouvel espace de domaine et l'utiliser en interne et attendre quelques années pour voir si les gens migraient et à ce moment-là on pourra les utiliser de manière sécuritaire.

Je crois que ce que vous dites implicitement, ce sont des choses qui sont utilisées dans un espace interne, mail par contre c'est un nom hôte plutôt qu'un réseau privé. A ce moment-là, quel est le raisonnement, il y a beaucoup d'utilisations mais c'est également pour les noms sans point.

JEFF SCHMIDT: Merci Jordyn. La question du milieu?

JORDYN BUCHANAN: Réserver un autre nom à réévaluer dans quelques années.



JEFF SCHMIDT:

Alors, la détection des 120 jours pour l'atténuation des risques.

Les 120 jours, c'est en fait les deux. Ni l'un, ni l'autre dans le cas de la collision, ne sont un problème mineur. En termes de détection, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas un problème mineur et il faut absolument faire du bruit pour que les gens s'en rendent compte. C'est cette phase qui ne peut pas aller vite dans certains cas. Le remède n'est pas rapide non plus.

Si vous avez par exemple une infrastructure très importante qui utilise un espace de noms de DNS de manière très importante, ce sera très difficile à renommer. Les 120 jours sont faits pour couvrir les deux. C'est un petit peu différent par rapport à la période des 120 jours dont on parlait tout à l'heure qui concerne le travail de remède, de rattrapage.

Alors, le RFC 1918, on a essayé de le mettre en place, mais le problème c'est en fait d'aller à contre-courant..home et.corp pour l'instant, sont tellement répandus qu'aller à l'encontre de cela n'a pas beaucoup de sens, en tout cas en apparence.

Les espaces de noms sont nécessaires et ils sont délégués actuellement, il semble évident d'exploiter cette question existante. Pour ce qui est du.mail,.corp et.home, ce sont des problèmes qui existent depuis le départ, depuis les toutes premières études, il était évident qu'ils dépassaient vraiment le reste, qu'ils allaient au-delà du reste. En l'interne, nous avons fait pas mal de travail dans ce domaine pour savoir s'il fallait recommander ces TLD et dans notre rapport nous avons inclus le nombre de collisions, quelles étaient les chaînes de deuxième niveau



au sein de ces TLD, quel était le nombre d'IP sources, tout un tas de choses.

Nous avons également pris en considération les codes durs de la chaîne dans le système, y compris dans la documentation, y compris dans les scripts, dans les exemples et dans toutes ces dimensions. C'est là qu'on s'est rendu compte qu'il y avait le.mail qui se démarquait. Le.mail n'est pas en haut des lignes de fréquence, il est dans les dix premières je pense que l'on voit en général. Mais lorsque vous incluez les autres considérations que nous avons incluses, les codes durs de configuration, les listes de.mail et l'utilisation de.mail sont devenues évidentes.

Également, le.mail est un terme générique, ce n'est pas un terme qui est associé avec un fournisseur ou un produit spécifique qui sera ponctuel, mais c'est un terme générique à la vie longue, à la durée longue. Il semblait donc que ce terme ait du sens, soit logique plutôt.

JEREMY EBBELS:

Jeff, j'ai une question peut-être simple. Pour les demandeurs qui sont déjà délégués, quand est-ce que la période de 120 jours va commencer et est-ce qu'il y a quelque chose qui doit être mis en place avant que cette période soit lancée.

FRANCISCO ARIAS:

C'est là quelque chose qu'il faut définir. C'est justement une question qui nous a été posée durant le webinaire et nous nous sommes dit que la réponse devait être relativement simple. Il faut donc surveiller les nouveaux TLD, les TLD délégués et nous nous sommes dits que dès que



la liste de blocage est incluse dans le DNS, à ce moment-là on pouvait commencer le compte. Mais c'est quelque chose qui en fait n'a pas encore été défini, mais nous y pensons.

DANNY McPHERSON:

J'ai quelques commentaires et quelques questions. Je suis tout à fait d'accord avec Jeff Neuman pour dire que vous avez très bien communiqué avec la communauté et j'apprécie énormément. Un des commentaires que je souhaitais faire, c'est qu'une grande partie des questions relatives à la collision de noms, par rapport avec les certificats de noms internes, SAC 57. Il y a e fait de la collision et puis il y a le fait qu'on peut obtenir un certificat pour cet espace de domaines. Il y a des problèmes de cookies, d'espaces de noms, etc. Il faut s'assurer de bien analyser les espaces et également les risques qui sont résiduels dans SAC 57.

Je sais qu'ICANN travaille actuellement sur ce point, je crois que ces systèmes externes, il faut s'assurer qu'il y a une question de rattrapage des autres systèmes, c'est quelque chose qui est important à prendre en considération.

Autre chose, autre question que j'avais. Vous avez dit que vous avez communiqué avec plus de cent organisations et tout à fait j'ai d'ailleurs reçu vos informations, je crois que les informations maintenant commencent à être meilleures. Je crois que lorsque nous avons fait l'analyse du CBA et que nous sommes allés à la source primaire, nous avons vu une chute de 60%. Cela veut dire qu'en fait les demandeurs peuvent avancer beaucoup plus rapidement.

Je connais la moitié de la réponse à ma question. En fait, l'appareil de mesure ne permet pas de fournir des données aujourd'hui, mais je ne pense pas que nous avançons dans le bon sens et je crois qu'il y a un problème par rapport à la communauté. Il faut absolument travailler dans ce domaine et avec l'opération de la racine, avec IANA, avec Verisign, il faut publier un rapport, c'est quelque chose auquel on s'attend par rapport au système de racine.

Par rapport au SAC 63, il y a l'analyse du nombre de demandes, voir un petit peu quelles sont les demandes, la fréquence, etc. et je crois qu'il y a trois ou quatre des cinq recommandations qui sont incluses. Je crois que ce serait quelque chose d'important à prendre en considération.

Ma dernière question, c'est quand est-ce que le rapport final sera disponible et quel est le délai de travail que vous vous donnez?

JEFF SCHMIDT:

Merci pour vos remerciements et merci également pour votre aide sur ce point. Puisque vous travaillez dans le domaine de la collision des noms depuis plus longtemps que nous donc merci. Je vais prendre deux questions et Francisco répondra à deux autres questions.

La collision en elle-même n'est pas le problème, il y a autre chose qui crée le problème après cette collision des noms. Nous avons découvert qu'il y a deux choses spécifiques qui sont à la base du problème.

Premièrement, le fait de ne pas pouvoir identifier les ressources s'il y a un problème de recherche dans les DNS, qui cause un échec. Ca peut



être par exemple un raccord DNS qui n'est pas aussi adéquat qu'il devrait l'être. Ca c'est un des problèmes fondamentaux.

Autrement et on en a parlé à Londres un petit peu, il y a également l'appui. En fait nous nous appuyons énormément sur le DNS et ce n'est pas toujours approprié. Par exemple, je demande l'adresse IP jeff.JSadvisors.com et quelqu'un me dit parlez à 1.2.3.4, cela ne veut pas dire que je vais le croire.

Sur la question du rapport et sa publication finale, nous sommes en train de discuter ces deux points dans beaucoup de détails et nous ne pouvons pas encore publier les données. Dans notre rapport, nous expliquons le raisonnement, pourquoi nous avons divisé les choses en deux phases, et nous expliquons que nous avons identifié certains programmes qui ne sont pas matérialisés dans le nouvel espace, par contre, dans l'espace existant.

Mais le problème est suffisamment important pour que nous puissions parler de ce problème. Nous sommes en train de demander l'autorisation du fournisseur. Une fois que la vulnérabilité est connue, nous pourrions en parler.

Pour l'instant, notre cadre de travail, encore une fois, nous sommes entre guillemets coincés par le fournisseur. Mais je pense que, d'ici juin, nous pouvons avoir quelque chose à vous donner.

FRANCISCO ARIAS: Nous avons presque terminé et j'aimerais terminer, je demande simplement aux personnes qui posent des questions d'être relativement rapides

ANDREW MERRIAM: J'aimerais remercier Akram et Francisco pour leur action rapide, merci.

Pendant le webinaire, je pense que Francisco a répondu au blocage des TLD, est-ce que vous pourriez clarifier les critères de blocage et pourquoi est-ce que c'est mieux, pourquoi les TLD pré-délégués ne doivent pas être délégués.

FRANCISCO ARIAS: Nous pensons que l'option de contrôle est meilleure et c'est la raison pour laquelle en cas d'approbation, nous pensons que c'est quelque chose à prendre en considération.

ANDREW MERRIAM: D'autres détails en termes de communication? Pourquoi est-ce que c'est mieux.

JEFF SCHMIDT: Oui, l'idée de la liste de blocage ne change pas le comportement, il n'y a pas de reconnaissance du comportement négative. Voila pourquoi la liste de blocage préserve le comportement négatif.



DMITRY BELYAVSKY: J'ai deux questions. Y a-t-il une procédure d'élimination de la chaîne de la liste de collision. Deuxièmement, faut-il utiliser l'interruption de contrôle pour les chaînes qui ne sont pas permises par la politique TLD.

JEFF SCHMIDT: Merci, nous n'avons pas parlé dans notre rapport d'élimination de chaînes spécifiques de la liste de blocage.

DMITRY BELYAVSKY: Et les chaînes qui ne sont pas autorisées? Par exemple les chaînes IDN dont les politiques interdisent l'IDN, et vice versa.

FRANCISCO ARIAS: L'idée de cette interruption est d'atténuer les problèmes de collision, je ne pense pas que cela s'applique dans les cas que vous venez de mentionner.

PARTICIPATION A DISTANCE: J'ai plusieurs questions à distance. Dont une de Rubens Kuhl, pour Jeff Schmidt, combien d'algorithmes est-ce qu'on pourrait expliquer les sources

JEFF SCHMIDT: Nous avons identifié environ 10 à 12 demandes de sources d'algorithmes à peu près.

FRANCISCO ARIAS: Ensuite, nouvelle question à distance.

REMOTE PARTICIPATION: De Limei Liu avec CONAC. La liste de blocage pour certains TLD Chinois vient du TLD Chinois.

Dans ce cas, [...désolé, question incompréhensible...]

FRANCISCO ARIAS: Je crois que nous avons répondu à cette question dans une lettre. Donc, il a été indiqué dans le cadre de recherches par exemple pour la chaîne Verisign, il est difficile de définir exactement la source spécifique.

MIKEY O'CONNOR: J'ai participé dans cette étude et j'aimerais mettre le doigt sur quelque chose. Il y a beaucoup de choses que nous ne connaissons pas en fait. Nous avons eu un séminaire à Londres et lorsque j'ai pris des notes, il y avait, je me souviens, tout un tas de chercheurs qui étaient présents et je me suis rendu compte qu'en fait on connaissait très peu de choses.

Alors j'aimerais vous indiquer encore autre chose. J'ai contribué à l'étude corp.com et JS et j'espère que nous pourrons en tirer les leçons, Jeff et moi, nous avons essayé d'identifier le fonctionnement du 127.0.53.53 et je peux vous dire que nous avons pris peur en termes de collision de noms parce que la première fois que nous avons mis ceci



dans le DNS. Et bien, la journée s'est très mal passée et j'ai été de très mauvaise humeur.

Nous l'avons fait pendant une heure et nous n'avons eu aucun message email. Le lendemain, on l'a fait pendant six heures et à nouveau, mauvaise journée, nous n'avons eu aucun message email. Bon, bien sûr, on parlait de la vie humaine, des dangers pour la vie humaine, voila ce qu'il faut faire, etc. pour interrompre immédiatement, et bien silence total, silence radio.

Ensuite on a fait 12 heures et on a commencé à se calmer un petit peu. Jeff a terminé sont étude et moi j'ai laissé le corp.com délégué avec une wildcard. Donc, vous pouvez allez à 127.0.53.53 et vous verrez. Ce qui est intéressant c'est que corp.com a environ des milliards et des milliards de sources de trafic et en six semaines je n'ai eu aucun message email. Ceci contribue à ce que je vous disais. Nous ne savons pas, je crois que cette idée est très intéressante, j'espère qu'elle va fonctionner mais l'espoir c'est que nous avertissions les gens sur le fait qu'il y a un problème et moi je m'attendais à ce qu'il y ait au moins une personne qui me contacte, qui ait essayé de voir ce qu'il se passait, parce que pour l'instant, il y a des résultats, la page ICANN est en haut de la liste donc je m'attendais à ce qu'il y ait des commentaires. Je ne suis pas sûr encore une fois, je ne sais pas, je ne suis pas sûr que ce mécanisme d'alerte fonctionne.



JEFF SCHMIDT:

Merci Mikey et merci pour toute votre aide dans ce processus, vous avez été très généreux avec tous vos commentaires parce que vous avez énormément amélioré notre projet de recherche.

Une des choses que nous avons faites, c'est que nous essayons de comprendre comment cette adresse IP 127.0.53.53 avait un impact sur le reste. On essayait de savoir quels étaient le type de logiciels qui avaient un impact mais il y a un certain nombre de dénominateurs communs. Notre registre est une source énorme. Une des choses que nous avons faites, c'est que nous avons acheté un certain nombre de domaines où nous avons trouvé des collisions et nous avons mis 127.0.53.53 à l'intérieur avant même d'ailleurs de faire cette expérience dont vous avez parlé. C'était en fait des personnes avec lesquelles nous avons déjà une relation, avec lesquelles il y avait déjà un lien avec le système de collision et nous leur avons posé la question, avant et puis après, ce qu'ils voyaient, quels étaient les changements de comportements.

Une des principales organisations qui fait des demandes à corp.com, avec laquelle nous avons justement déjà cette relation, nous leur avons demandé quel avait été l'impact sur leur système du 127.0.53.53. Nous avons mis en lien avec le fournisseur qui justement pose ces problèmes de mauvaises demandes.

Vous avez tout à fait raison, nous ne savons pas, nous ne connaissons pas tout, il y a des choses que nous savons par contre, malheureusement nous ne pouvons pas publier tout les détails dans le rapport. Il y a des systèmes qui ont de plus gros problèmes que d'autres, et ce que nous savons c'est que lorsque les fournisseurs commencent à



mettre es instruments dans leurs logiciels pour mieux répondre, pour mieux réagir à cette adresse IP, les choses pourraient s'améliorer.

Si les fournisseurs pouvaient simplement alerter lorsqu'ils voient cette adresse IP, les choses pourraient devenir plus claires.

ELEEZA:

Encore une fois, une autre question à distance.

Alors imaginons qu'un opérateur de registre a une zone qui existe depuis des années et vous vous rendez compte qu'il a des problèmes de demandes. Est-ce que cet opérateur est obligé de demander un nouveau gTLD? Il a l'intention que son demandeur puisse avoir ses nouveaux SLD dans le cadre de l'ancien TLD. Si un demandeur demande de nouvelles modalités dans son contrat, qu'est-ce que cela va vouloir dire en termes de méthodes d'atténuation alternatives.

JEFF SCHMIDT:

Comme on le disait dans le rapport, les études CPA indiquent qu'il y a de réelles difficultés et lorsqu'on pense être sûr du lieu d'où provient une demande, en fait il est très difficile d'en être vraiment sûr. Il n'y a pas de recommandation dans notre étude en ce qui concerne les demandes

FRANCISCO ARIAS:

Dernière question.



JIM BASKIN:

Quelqu'un a dit avant moi que le rapport final n'a pas encore été publié. Je voulais redire qu'avant ce rapport final, avant de mieux pouvoir voir comment vous êtes parvenus à ces conclusions, c'est difficile pour nous d'accepter qu'il y ait une période de commentaires qui se finit à la fin du mois.

Plus on va attendre pour avoir accès à ce rapport final, plus ça va être difficile. Je comprends qu'il faille analyser plusieurs choses mais certaines solutions vont être trouvées avant que vous publiiez ces données.

Toutefois, on a besoin de ces données avant de pouvoir faire des commentaires sur ces données.

Merci.

JEFF SCHMIDT:

Merci. Effectivement, nous attendons avec impatience de pouvoir publier ce rapport intégral. Une chose que j'aimerais dire sur cette question, c'est que plus on va avancer, moins il y aura d'entraves à l'interruption contrôlée.

Merci.

FRANCISCO ARIAS:

Merci, sur ce, la séance est levée. Merci.

